

LE PRINCE ROYAL DE BAVIÈRE

à la Grande Armée.

1807.

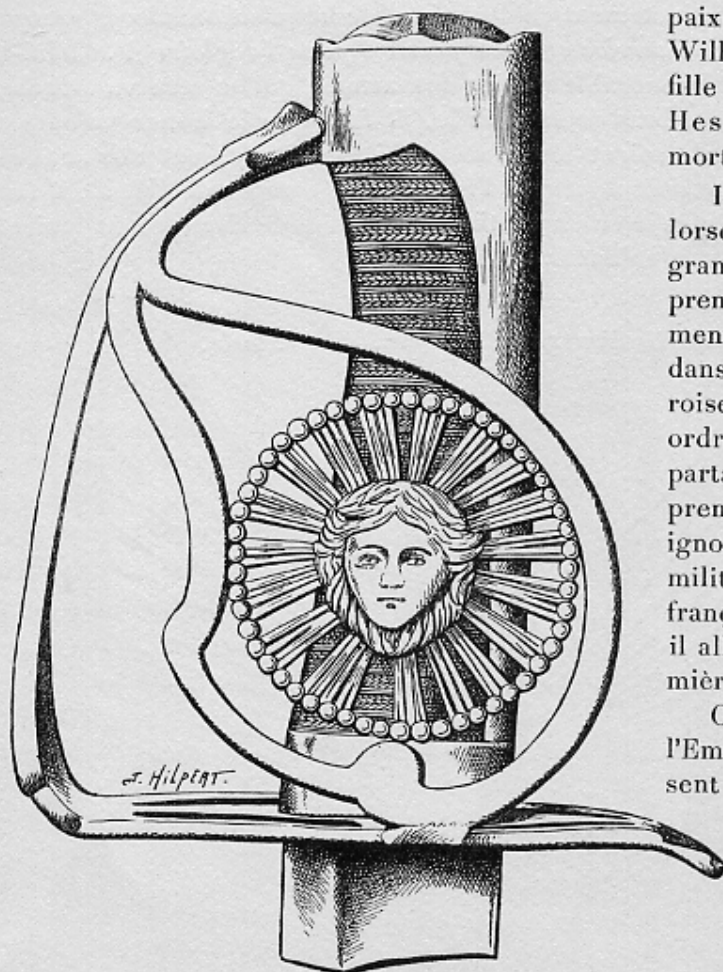
Charles-Louis-Auguste, *Kronprinz*, était né à Strasbourg le 25 août 1786, de Maximilien-Joseph, Électeur de Bavière (1799) et Roi depuis la paix de Presbourg, et de Wilhelmine-Auguste, fille du Landgrave de Hesse - Darmstadt, morte le 30 mars 1796.

Il était bien jeune lorsqu'il arriva à la grande armée pour prendre le commandement d'une brigade dans la Division Bavaoise placée sous les ordres de Masséna; partant, rien de surprenant à ce qu'il ignorât les coutumes militaires de l'armée française avec laquelle il allait faire ses premières armes.

Or, les envoyés de l'Empereur, qu'ils fussent généraux, aides de camp, ou officiers d'état-major, devaient être reçus avec les plus grands égards, et de fait, ils l'étaient même par les maréchaux. Les mis-

sions que le général Lejeune eut à remplir, et qu'il a retracées dans ses *Mémoires*, ne laissent aucun doute.

Plus spécialement, puisqu'il s'agit ici des aides-de-camp de l'Empereur,



SABRE-Briquet d'infanterie, Louis XVI.

Garde, pommeau, et poignée filigranée en cuivre.

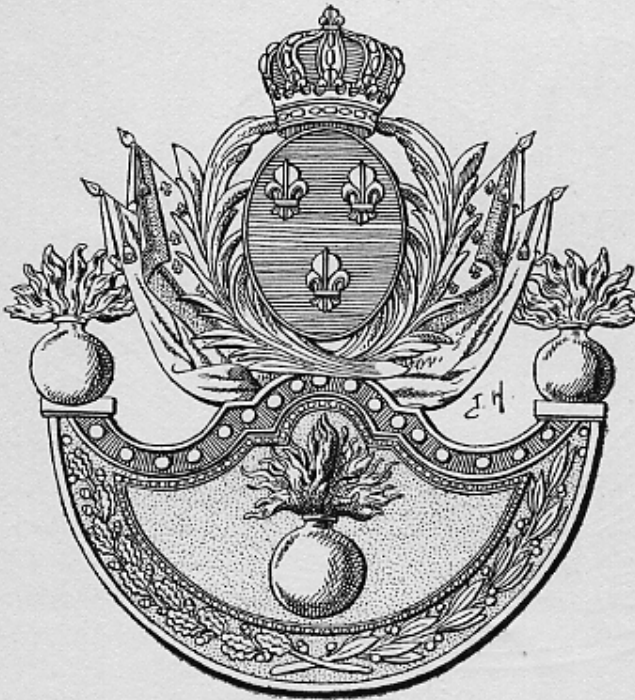
[Appartient à M. Aubé.]

ces derniers étaient des officiers de beaucoup d'expérience qui avaient donné, dans de nombreuses campagnes et sur les champs de bataille, maintes preuves de leur bravoure, de leur instruction, de leur capacité. Ne pouvant être partout, l'Empereur avait besoin d'auxiliaires expérimentés, connus dans l'armée, hommes de confiance qui pussent parler avec autorité, en son nom, lorsqu'il les chargerait de porter ses instructions aux commandants de ses corps d'armée. Les ayant mis à l'épreuve dans de nombreuses circonstances, Napoléon, en les chargeant de le suppléer là où il ne peut se trouver, sait qu'il peut se fier entièrement à eux.

On lit, en effet, dans les *Souvenirs du Général Baron Girod de l'Ain* :
 « Les aides-de-camp et officiers d'ordonnance de l'Empereur étaient de
 « grands personnages ; partout on obéissait à leurs réquisitions et les
 « maréchaux eux-mêmes étaient tenus de faire prendre les armes à leurs
 « corps d'armée s'ils demandaient à en passer la revue, à s'assurer de
 « leur effectif, de l'état de leur armement, de leur équipement, ainsi que
 « de leurs approvisionnements, afin d'en rendre compte à l'Empereur. »

Le jeune Prince Royal de Bavière croyait ne devoir obéir qu'à son chef de corps, le maréchal Masséna, persuadé que les troupes du Roi, son père,

ne pouvaient recevoir d'ordres que de lui. Il fut donc bien surpris lorsqu'il en reçut des généraux Le Marois et Mouton, tous deux aides-de-camp de l'Empereur. Cependant, si sa conduite lui attira une mercuriale du Major-général Berthier sa justification, très digne et très correcte, fit oublier l'incident malencontreux, et méritait, pour la noblesse de caractère dont elle témoigne, d'être tirée de l'oubli.



PLAQUE DE SHAKO d'officier de grenadiers de la garde nationale,
 Restauration.
 Argentée

(Collection D...)

L. M.

Le Prince Royal de Bavière au Prince de Neuchâtel (1).

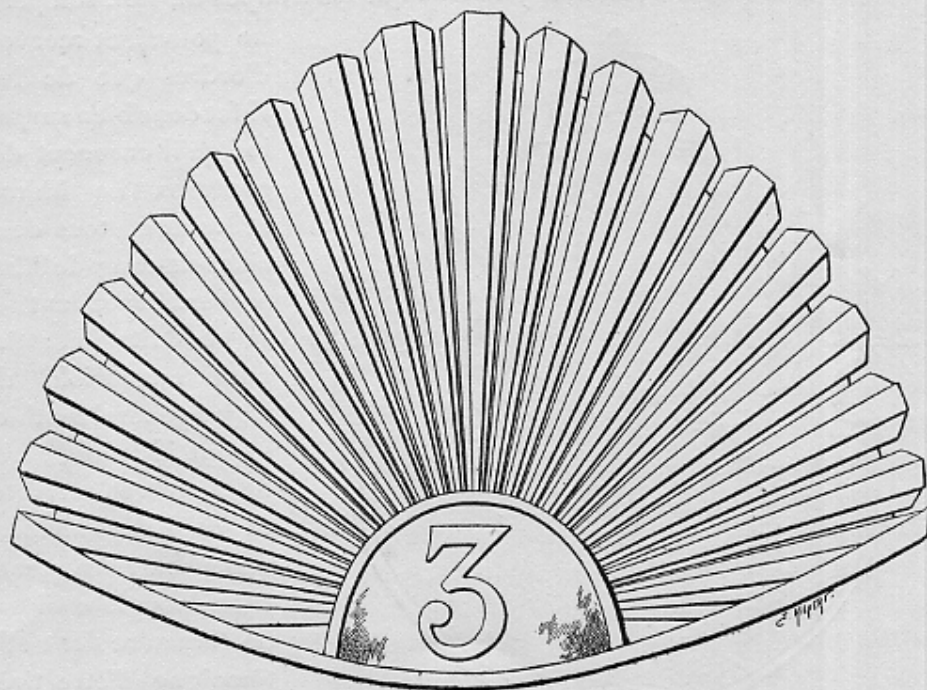
Pultusk, ce 16 avril 1807.

Mon Prince !

Rien ne m'aurait pu faire une peine plus sensible que la lettre que vous venez de m'adresser sous la date du 14, que je reçois à mon retour de Bagate où j'avais passé en revue partie de ma division.

Les reproches amers, mon Prince, que vous avez cru devoir me faire, m'ont vivement pénétré et ils sont de nature à exiger une explication détaillée.

Lorsque je vins au grand quartier général de Sa Majesté l'Empereur pour y être témoin de ses victoires, ma première réflexion en y arrivant fut que l'occasion favorable qui se présente pour apprendre à combattre sous les yeux du plus grand Héros devait être saisie ; depuis ce moment, je n'ai eu d'autre désir. S. M. l'Empereur accéda à mes vœux en me confiant un commandement que le Roi, mon père, confirma ; dès lors, je ne songeai qu'à remplir scrupuleusement tous mes devoirs, et vis-à-vis de l'ennemi qui nous est opposé, et vis-à-vis les règlements militaires en mains (en usage) dans l'armée.



PLAQUE DE CZAPSKA du 3^e lanciers, 2^e Empire.

En cuivre.

(Collection D...)

(1) Arch. hist. guerre.



PLAQUE DE CEINTURON du corps royal des lanciers de France, 1814-1815.

En cuivre.

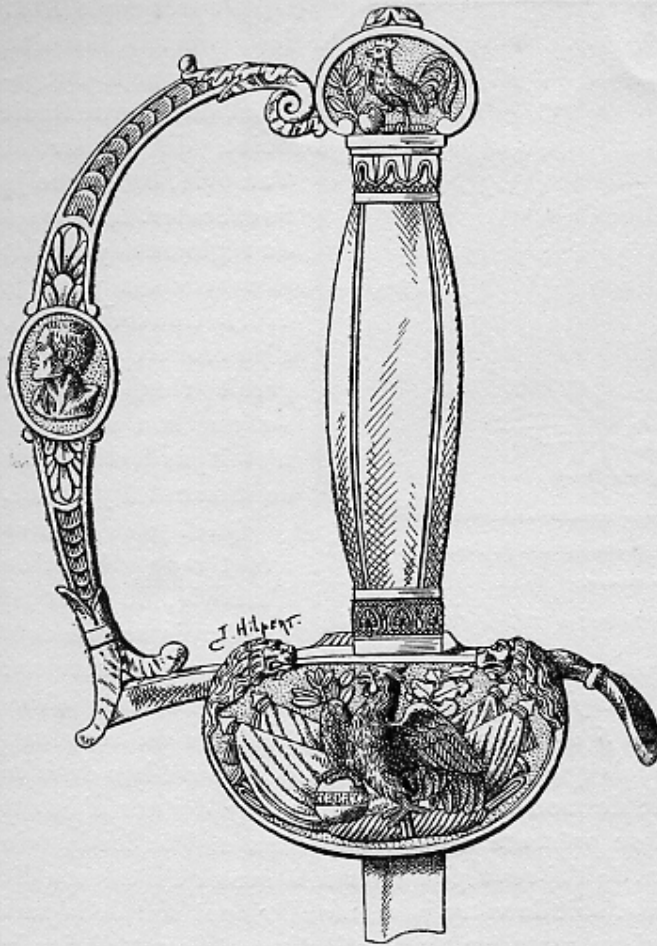
(Collection Prince de la Moskowa.)

D'après copie N° 1, le maréchal Masséna ordonna que le 4^e régiment de ligne ne ferait point de séjour à Varsovie, ordre que je fis exécuter. Le colonel du régiment ayant fait annoncer son passage à M. le Gouverneur (2), a pu croire qu'il n'exigerait rien de plus, vu que son régiment n'était pas destiné dans ce moment à y rester.

Quelques jours avant mon départ de Varsovie, le général Le Marois se présenta

chez moi. Ne me trouvant point, il dit à mon aide-de-camp de service : *vous direz au Prince que je suis venu lui annoncer l'arrivée d'une brigade Bavaroise pour le 5 du mois prochain qui restera ici sous mes ordres.* Ceci est la seule fois que le général Le Marois a trouvé bon de faire ouverture de sa mission ; de mon côté, je crus devoir y donner d'autant moins de réflexion qu'il se présenta de nouveau chez moi le lendemain sans qu'il en fit mention. Je l'ai revu plusieurs fois sans qu'il m'en ait dit le mot ; je ne reçus jamais, soit de votre part, mon Prince ! soit de la part du maréchal Masséna (qui, au contraire, avait déjà disposé de cette brigade par ordre du 19 mars) aucune intimation à son égard ; tout cela me fit supposer — et certainement le général Le Marois y donna lieu — que mon aide-de-camp avait mal compris, seule et unique information que je tenais du commandement dont il paraît être chargé. Le colonel du 14^e régiment fut réprimandé pour avoir passé la revue devant lui ; je ne l'en avais point autorisé ; un de mes généraux qui, l'année passée, ont servi avec l'armée française n'ont jamais vu aucun général exercer cet acte d'autorité, procédé qui me paraît d'autant plus surprenant qu'il se passa absolument à mon insu. Le lendemain de l'arrivée du lieutenant-général de Wrede, il fut au quartier-général du maréchal Masséna ; un des premiers points sur lequel il était chargé de conférer fut de savoir sous quel titre le général Le Marois pouvait exercer ces actes d'autorité et jusqu'où ses titres pouvaient s'étendre. N'ayant jamais obtenu d'autres informations à son égard que

(2) Le Général Le Marois, aide-de-camp de l'Empereur.



ÉPÉE de fantaisie d'officier, Louis-Philippe.

Poignée en nacre et dorée ; garde, coquille, pommeau et quillon dorés.

(Collection G. L.)

le susdit pour parler avec mon aide de camp, le maréchal Masséna répondit qu'il ne connaissait point les instructions que le général Le Marois pouvait avoir à cet égard et je n'en fus pas plus instruit. Le même jour, l'ordre du maréchal Masséna N° 2 me parvint. Il dirigea, il est vrai, la 3^e brigade sur Varsovie ; y ajouta cependant qu'elle continuerait à faire partie du 5^e corps. Si la brigade continuait à en faire partie, à plus forte raison elle continuait aussi à rester sous mes ordres. Je crus donc pouvoir espérer et m'attendre que si S. M. l'Empereur trouverait bon d'envoyer ses aides-de-camp faire l'inspection de mes troupes — chose qui ne s'est point faite dans la campagne précédente et dont jusqu'ici j'ignorais que l'usage existât — que ces Messieurs s'adresseraient à moi, commandant en chef, et non à une autorité inférieure ; s'ils auraient eu la complaisance de me faire connaître leur désir, certainement je n'aurais eu rien de plus pressé que d'y satisfaire ; mais le général Mouton resta trois jours à Varsovie sans qu'il fit mention de sa mission, et ce ne fut qu'à son arrivée ici qu'il témoigna sa sensibilité de ce qu'il n'avait pu passer la brigade en revue. Ayant eu cependant une conférence à cet égard avec le général de Wrede, il paraissait ne pouvoir disconvenir qu'il y avait des règles à observer. Je crus à mon tour qu'il était d'accord, s'expliquant à cet égard à n'y laisser aucun doute. Tout militaire doit connaître l'obéissance sans bornes due au commandement supérieur, personne n'est plus décidé à y

tenir que moi et j'aurais été prêt à satisfaire au désir de MM. les généraux Le Marois et Mouton pour peu qu'ils auraient pu trouver bon de me le faire connaître.

Il ne peut donc que m'affliger sincèrement que mon début dans la carrière militaire soit marqué par les reproches qui m'ont été faits. Ils m'ont pénétré, je ne puis le nier; mais ma sensibilité a été touchée au comble de voir que mes soldats y sont compris, qui, je crois, n'ont pas donné lieu à être taxés de manquer de discipline. J'aimais à croire que le témoignage flatteur que S. M. l'Empereur leur a rendu souvent leur aurait épargné ces reproches, là où maintes et maintes fois ils ont donné des preuves qu'ils sont, à tous égards, bons soldats. Je suis convaincu qu'à la première occasion, S. M. l'Empereur ne s'apercevra point de leur nombre.

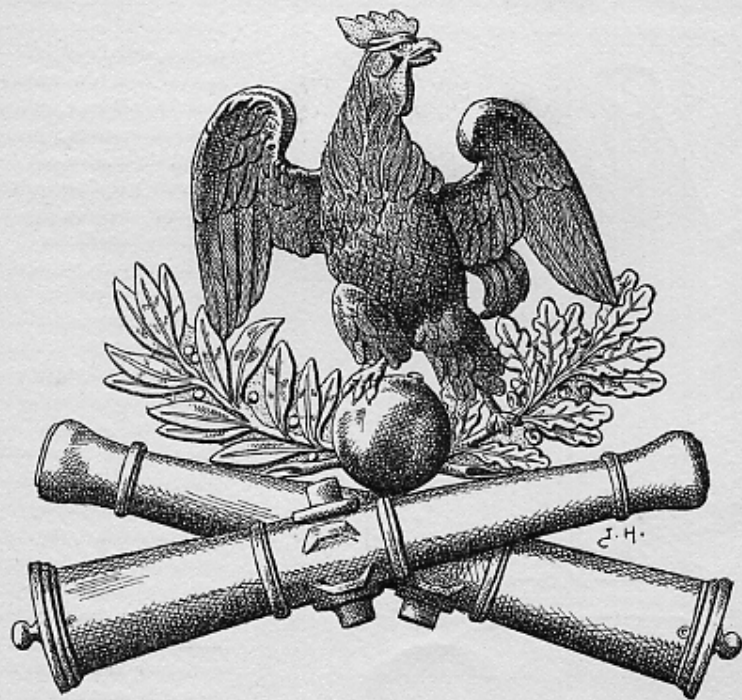
Je me flatte que l'exposé qu'à regret je me suis vu forcé de faire justifiera ma conduite; si j'ai cru devoir entrer dans des détails, vous voudrez bien, mon Prince, n'y trouver d'autre motif que celui de ma sensibilité sur les reproches qui m'ont été faits; pour ne pas me mettre dans le cas d'en courir un nouveau risque, je vous prie de vouloir bien m'informer

s'il est effectivement l'intention de S. M. l'Empereur que j'obéisse à d'autres ordres que ceux du maréchal Masséna ou bien à ceux que S. M. me fera parvenir par ses aides-de-camp.

Recevez, mon Prince, l'assurance de ma haute considération.

LOUIS,

*Prince Royal
de Bavière.*



PLAQUE DE SHAKO des canonniers de Lille, 1848.

En cuivre.

(Collection Boivin.)